



APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020



MADAME LA MAIRE

▶ **FINANCES**

- Décision Modificative n° 2 – Budget Principal
- Exonération des loyers professionnels reportés

▶ **SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES**

- Délibération modificative à la DCM n° 2020/28 du 17 juin 2020 relative à la création de commissions municipales ouvertes
- Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune d'Ornans
- Approbation de la charte de fonctionnement des comités consultatifs
- Droit individuel à la formation des élus locaux (D.I.F.)



ORNANS DURABLE ET ATTRACTIVE

▶ **URBANISME, AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

- Acquisition d'un garage sis 115 rue Volta
- Lancement de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Ornans

▶ **SECURITE ET TRANQUILLITE – GESTION DES BATIMENTS PUBLICS**

- Renouvellement du contrat de location du véhicule « navette gratuite »

▶ **DEVELOPPEMENT DURABLE - FORET**

- Délibération complémentaire aux DCM n° 2020/72 et 2020/73 : désignation des garants des bois
- Convention d'occupation du domaine public communal



ORNANS SOLIDAIRE

▶ **EDUCATION, SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE**

- Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal et d'une tente pliable à l'association des Restaurants du Cœur



ORNANS CITOYENNE

▶ VIE ASSOCIATIVE ET GRANDS EVENEMENTS

- Désherbage de la médiathèque municipale
- Avenant n° 4 à la délibération n° 2018/94 relative aux tarifs publics
- Achat de matériels sportifs



ORNANS PROXIMITÉ

▶ COORDINATION ET ANIMATION DES QUARTIERS

- Approbation de la charte de fonctionnement du Conseil des Sages



INFORMATIONS

- ✦ Fin de détachement de l'emploi fonctionnel du poste de DGS
- ✦ Notification de la subvention d'investissement de la Région BFC
- ✦ Désignation des administrés au sein des comités consultatifs
- ✦ Informations diverses



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS



VILLE D'ORNANS

Document annexé à l'ordre du jour

En application de la circulaire préfectorale du 4 septembre 2020, le nombre de personnes présentes dans la salle est limité.

Par conséquent, la salle Saint-Vernier ne pouvant accueillir plus de 29 personnes, il sera proposé que cette séance se déroule sans public.

Elle sera transmise en direct de manière électronique, sur Facebook « Ornans officiel ».

Compte tenu des conditions sanitaires liées à la COVID-19, toutes les mesures concernant le déroulement de cette séance seront prises, ainsi que les gestes barrières.
